

Règlement technique des caisses à savon Folkloriques

Seules les caisses à savon folkloriques qui respectent ce règlement peuvent être chronométrées.

Les caisses non conformes participeront à la course en descente groupée et à petite vitesse. Elles ne pourront pas concourir pour un prix de vitesse.

Le directeur de course ou le jury de course est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à une course de caisses à savon.

Article 1 : Disposition légale

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte.

Article 2 : Véhicules - Caisses à Savon

2.1 Présentation générale

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse étant placée sur une pente. Dans certains cas (course par équipage) une poussée est admise.

Conception - Construction :

Normes techniques

- Longueur maximum : 2,70 m
- Largeur maximum (hors tout) : 1,5 m
- Garde au sol maximum : 0,25 m
- Garde au sol minimum (conseiller) : 3,5 cm
- Roues équipées de pneus gonflables Pression maxi 5 bars
Cette pression doit pouvoir être mesurée au départ
- Diamètre maximum des roues : 0,65 m
- Empattement minimum : 0,90 m
- Voie minimum : 0,50 m
- Freinage obligatoire sur 2 roues
- Direction volant fermé de forme arrondie
- Poids 90 kg maxi Caisse seule
- Arceau au-dessus de la tête du pilote : 10 cm
- Protection latérale minimum au-dessus de l'assise du siège : 20 cm
- Direction: Tout système peut être accepté

En revanche, il est recommandé de :

- Veiller à ce que chaque mouvement du volant se transmette aux roues avec un jeu minimum,
- Vérifier tout particulièrement la résistance des matériaux utilisés (résistance à la traction et à l'usure) dans le cas de l'utilisation de câbles ou de cordages.

Attention: toutes les caisses à savon construites doivent respecter les normes du règlement technique français.

Règlement technique français. : en ce qui concerne les roues, les valves de gonflage doivent être facilement accessibles pour mesurer les pressions. Ces valves doivent être du type valves de voiture.

Article 4 : Conception - Construction - Sécurité

4.1 Conception - Construction des caisses à savon

- La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. Les matériaux tels que le carton du type « carton ondulé » etc., le grillage, les plastiques ondulés sont interdits.
- La conception de la caisse doit permettre au pilote de quitter facilement le véhicule.
- Les protections latérales doivent avoir une hauteur minimum de 20 cm au-dessus de l'assise du siège du pilote.
- Le plancher doit être complet sous le pilote.
- Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour le pilote et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).
- La protection du pare-brise des véhicules doit être d'un diamètre supérieur à 4 mm.
- Si la caisse est munie d'un pare-brise (bulle) le casque du pilote ne doit jamais pouvoir le toucher.
- Les matériaux présentant des risques d'éclatements sont interdits pour le châssis et la carrosserie.
- S'il y a un siège, il doit être solidement fixé au châssis (boulonné ou soudé) sans aucune possibilité de démontage pendant la course. L'assise du siège ne doit pas être à plus de 30 cm du sol. Sinon un dossier assurant l'appui dorsal est obligatoire.
- Des lests sont autorisés. Ils doivent être fixés au châssis sans possibilité de démontage pendant le parcours.
- Chaque changement de poids entre les différentes manches de la course, doit être annoncé et autorisé par le commissaire technique.
- Il est possible d'utiliser des colles et pâtes de freinage de filets pour sécuriser le blocage des écrous.

4.2 Sécurité des pilotes

Appui-tête : Un appui-tête de construction solide est obligatoire.

Arceau : Une protection métallique rigide est obligatoire

- Le tube d'acier qui est utilisé doit être d'une seule pièce. Il doit être réalisé avec du tube acier de diamètre intérieur-extérieur de 20/27 mm au minimum (*tube de chauffage par exemple*).

- Si des barres sont utilisées pour la poussée elles doivent être fixées à l'arceau et ne doivent pas dépasser la largeur de la caisse et doivent être bouchées à leurs extrémités.

- Le raccordement des contreforts de l'arceau doivent être soudés ou boulonnés à celui-ci, sans le percer.

- La fixation de l'arceau sur le châssis de la caisse, ne doit pas diminuer la résistance de la protection.

Attention

Les tubes en aluminium et en cuivre et leurs dérivés sont interdits. Même s'il est impossible lors du contrôle technique de vérifier l'épaisseur du tube d'acier utilisé, en cas d'accident, le non-respect des normes indiquées ne pourra engager la responsabilité de l'organisateur mais seulement celle du pilote et de son responsable légal.

La carrosserie de la caisse doit permettre le retournement de celle-ci sans déformation. Afin de consolider le véhicule en cas de retournement, s'assurer que le devant de la caisse soit suffisamment rigide pour ne pas se déformer (figure page suivante). Au besoin on peut renforcer la structure à l'aide d'un arceau additionnel.

Harnais

Un harnais (fixation des deux épaules et de la taille) est obligatoire. Il doit être fixé au châssis par 3 points d'ancrage au minimum, à l'aide de boulons ou de vis.

Il doit être adapté à la taille du pilote . Ce harnais doit passer par un point fixe, situé en arrière, entre 5 et 10 cm en dessous du niveau des épaules. Ce point de passage obligatoire doit maintenir le harnais à la largeur des épaules et éviter le glissement hors des épaules en cours de manche. Si ce point est situé sur l'arceau, une barre de diamètre de 27 mm est vivement conseillée.

- Le harnais ne doit pas permettre un déplacement des épaules de plus de 10 cm.

- Une ceinture ventrale est obligatoire.

- Si le harnais est croisé à l'avant, il faut veiller à ce que cela se fasse sans danger pour le pilote (strangulation).

- Les ceintures à enrouleurs sont interdites.

- La largeur des courroies ne peut être inférieure à 40 mm. Si la caisse est utilisée par plusieurs pilotes (formule promotion) le harnais doit être réglable pour s'adapter

à chacun d'eux.

- Le harnais doit être fabriqué sans l'aide de boulons

Attention

Si au cours d'une manche le harnais n'est pas maintenu sur les épaules, le temps de cette manche ne sera pas pris en compte.

Volant

- Les volants ouverts sont interdits.

4.3 Accessoires obligatoires

Casque

Il doit être adapté au pilote.

Attention

Le casque intégral est vivement conseillé pour les catégories.

Équipement

Le port des gants, de chaussures fermées (pantoufle, ballerine et espadrille sont interdites) et de vêtements (pantalons longs et manches longues) protégeant l'ensemble du corps est obligatoire.

Les gants de cyclistes et de laine sont interdits (les doigts doivent être protégés), et de façon générale, tous les gants n'offrant pas une protection suffisante.

Les coudières et genouillères sont conseillées pour les pousseurs.

4.4 Remorquage

Des attaches pour le remorquage doivent être prévues à l'avant et à l'arrière des véhicules (anneaux de 2.5 cm de diamètre intérieur minimum). Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées.

Attention

Le port du casque, des gants et des vêtements de course est obligatoire pendant les remontées.

4.5 Divers

La publicité est permise, elle ne doit pas exiger de transformation dangereuse, ni présenter de caractères politique ou religieux.

Les publicités pour l'alcool ou le tabac sont interdites.